

DU TATAMI AU DOJO

Aux origines japonaises, les tatamis étaient des couches de paille de riz tressées et recouvertes d'une natte de jonc, destinées aux sols des maisons. Devenus des tapis de judo, la constitution de ces tatamis a ensuite évolué, autant pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de confort que pour des motifs économiques, vers des matériaux synthétiques, de type mousse agglomérée, polyéthylène ou polyuréthane pour l'intérieur et évoluant de la toile coton au vinyle pour le revêtement.

En réalité, le *tatami* ou tapis est surtout au JAPON une mesure de la superficie, calquée sur les proportions du corps humain, de dimensions variables d'une région à l'autre entre 88 cm x 176 cm et 91 cm x 182 cm, mais toujours dans un rapport de 1 pour 2 correspondant à la surface minimum pour accueillir une personne allongée ou deux personnes assises. Il est donc d'usage au JAPON d'exprimer la surface d'un intérieur en tatami, qu'il s'agisse d'une maison ou d'un dojo comme le KODOKAN contemporain à Jigoro KANO, qui compta successivement 12 tatamis et demi en 1882, 8 à 10 tatamis en 1883, 40 tatamis en 1886, 70 tatamis en 1889, 107 tatamis en 1894, 207 tatamis en 1907 et 510 tatamis en 1934.¹ Mais comme pour le stade, unité de mesure de la distance, qui a fini par désigner le lieu de course,² le tatami, unité de superficie, a fini par désigner l'objet.

Durant la période d'implantation du judo en FRANCE, le judo se pratiquait dans des salles de fortune, le plus souvent à même le sol, au mieux dans des salles annexes où l'on montait et démontait les tapis à chaque utilisation, ou plus rarement, dans des dojos à demeure. Les tapis de judo consistaient en une couche de sciure ou des copeaux de bois recouverts d'une toile sommaire, d'une bâche ou de lés de feutre. Il fallait fréquemment en égaliser l'épaisseur, aux risques d'échardes ou de poussières. Exposés au froid l'hiver, à la chaleur en été, les pratiquants s'accoutumèrent à cet environnement précaire, à l'insalubrité et aux inconvénients (absence de douches, sanitaires,

¹ Yves CADOT, « Jigoro KANO et l'élaboration du judo : le choix de la faiblesse et ses conséquences » thèse de doctorat INALCO 2006.

² La course du stade olympique est une ligne droite de 192,27 mètres, soit 600 fois la longueur du pied d'HERACLES.

ventilation...) qui finalement les rendirent physiquement et mentalement plus forts, à l'image des rudes conditions de pratique voulues dans les dojos japonais qui accueillait l'entraînement d'hiver ou *Kan Geiko* et dont le but « n'était pas seulement d'endurcir le corps, mais de forger un caractère bien trempé, capable de vaincre toutes les difficultés ». ¹

Les obstacles et les murs adjacents étaient parfois couverts par des paillons qui évoquaient plus l'habitat traditionnel et l'art de vivre du JAPON qu'ils ne constituaient une véritable protection contre les chocs et les chutes. Viendra ensuite le capitonnage des obstacles.

Dans le temps, et sous l'effort conjugué des pratiquants et des institutions, ces dojos deviendront plus convenables, et l'abandon progressif de cette première génération de salles privées se fera avec la municipalisation des dojos (tapis amovibles puis fixes) qui s'accompagnera d'un phénomène de normalisation qui a uniformisé les dimensions des tapis de judo à 1 m x 2 m et fixé l'ensemble des critères requis pour une pratique de qualité et en sécurité. ²

Le *tatami*, tapis de pratique, reste donc l'élément central du *dojo*, lieu où l'on étudie la voie, celle de la souplesse ou *judo*. Mais le dojo n'est pas seulement un équipement sportif normé. C'est aussi un espace culturel de par sa configuration en 4 côtés avec le symbolisme et la tradition qui y sont attachés pour chacun d'eux.

Le *Kamiza* est l'emplacement d'honneur où se tiennent les instructeurs et les invités. Un portrait du fondateur du judo Jigoro KANO y est exposé, avec d'autres décorations évoquant l'esprit du judo. Le *Shimoza* est le côté opposé au *Kamiza*. Les élèves s'y tiennent par ordre décroissant de grade et d'ancienneté dans le grade. En cas d'affluence, les plus gradés peuvent empiéter sur le *Joseki* à droite du *Shimoza*, et les moins gradés sur le *Shimozeki* à gauche du *Shimoza*.

C'est donc par respect de ces principes que l'entrée du dojo se fait par le *Shimoza*, ou le *Shimozeki*, et qu'un salut ponctue l'entrée et la sortie du dojo pour délimiter l'espace consacré à l'étude du judo de l'espace temporel.

Michel DOUBLON
Conseiller Technique Régional

¹ Ichiro ABE « Souvenirs de judo » 1953.

² Norme française NF P90-209 de juillet 2016 et norme européenne EN 12503 de juin 2001.